



GUIDE DU CLIENT

Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life



La vie est plus radieuse sous le soleil



ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE ÉVOLUTION SUN LIFE

Une assurance qui tient compte des changements dans votre vie

L'Assurance-vie temporaire Évolution Sun Life est une solution souple pour vos besoins d'aujourd'hui que vous pourrez adapter aux besoins de demain. Elle vous laisse vivre votre vie à votre façon et vous accompagne à toutes les étapes.

Ce guide donne un aperçu général des caractéristiques de la Temporaire Évolution et des garanties offertes pour ce produit. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre conseiller.



Table des matières

4

Pourquoi choisir la Temporaire Évolution?

5

Quelles sont vos options pour la durée du contrat?

7

Comment la Temporaire Évolution peut-elle répondre à vos besoins en assurance?

8

Formules offertes pour la Temporaire Évolution

9

Que pouvez-vous faire avec une Temporaire Évolution?

10

Comment fonctionne-t-elle?

11

À quel moment votre couverture commence-t-elle et quand prend-elle fin?

11

Quelles sont vos options de paiement?

12

Comment pouvez-vous personnaliser votre contrat?

13

Garantie à valeur ajoutée sans frais supplémentaires

14

Pourquoi choisir la Sun Life?



Pourquoi choisir la Temporaire Évolution?

C'est une assurance-vie abordable adaptée à votre budget.

Nous garantissons que vos paiements ne changeront pas pour toute la durée choisie, tant que le montant de la couverture sélectionné ne change pas. À la fin de cette période, votre couverture sera automatiquement renouvelée et vos paiements augmenteront.

- Déterminez le nombre d'années de couverture que vous souhaitez obtenir (de 5 à 40 ans) pour répondre à vos besoins ou tenir compte de la durée de votre prêt hypothécaire.
- Transformez votre assurance-vie temporaire en assurance-vie permanente si c'est avantageux pour vous.
- Augmentez votre couverture temporaire lors de certains changements importants dans votre vie.
- Personnalisez votre contrat en y ajoutant autant de garanties que vous le souhaitez.
- Choisissez de payer les primes chaque mois ou une fois par année.



Quelles sont vos options pour la durée du contrat?

Les durées offertes pour la Temporaire Évolution vont de 5 à 40 ans.

Protection durant les années de remboursement du prêt hypothécaire

L'assurance-vie temporaire peut aider vos êtres chers à rembourser votre prêt hypothécaire si vous décédez soudainement.

- En optant pour une durée de 25, 30 ou 35 ans, vous pouvez obtenir une couverture qui correspond à la durée de votre prêt hypothécaire.
- Vous pouvez aussi choisir une durée qui correspond au nombre d'années restantes de votre prêt hypothécaire.

Protection durant les années où vous avez beaucoup de dettes à rembourser

Une durée plus courte (p. ex. 5 ans) peut aider votre succession à rembourser vos dettes en cas de décès soudain.

Protection pour répondre à de nombreux besoins – contrat tout-en-un

Vous pouvez avoir plus d'une couverture temporaire dans votre contrat grâce à l'option Assurances combinées de la Temporaire Évolution.

Par exemple :

- Achat d'une assurance temporaire de 25 ans pour protéger votre prêt hypothécaire
- Ajout d'une assurance temporaire de 15 ans pour aider à payer les futures études de vos enfants

Chaque couverture est assortie de son propre capital-décès et sera renouvelée en fonction de la durée choisie.



Vous pouvez personnaliser votre solution d'assurance-vie pour répondre à vos besoins.



Comment déterminer quelle durée vous convient le mieux.

La Temporaire Évolution est offerte dès l'âge de 0 an pour les assurances sur une tête, et dès l'âge de 18 ans pour les assurances sur deux têtes. La couverture prend fin à 85 ans.

Pour déterminer si vous êtes admissible à la durée choisie, soustrayez-la de 85. Si votre âge est égal ou inférieur au résultat obtenu, vous êtes admissible!

Par exemple :

- Durée de 5 ans (T5) : $85 - 5 = 80$. Vous devez avoir 80 ans (âge le plus proche) ou moins pour être admissible à une durée de 5 ans.
- Durée de 25 ans (T25) : $85 - 25 = 60$. Vous devez avoir 60 ans (âge le plus proche) ou moins pour être admissible à une durée de 25 ans.
- Durée de 40 ans (T40) : $85 - 40 = 45$. Vous devez avoir 45 ans (âge le plus proche) ou moins pour être admissible à une durée de 40 ans.

Votre conseiller peut vous aider à choisir la ou les durées qui vous conviennent le mieux, à vous, à votre famille ou à votre entreprise.



Le saviez-vous?

L'âge le plus proche signifie que s'il reste moins de six mois avant votre prochain anniversaire, nous ajouterons un an à votre âge réel. Ainsi, si vous avez 25 ans et 7 mois, nous considérerons que vous avez 26 ans.



Comment la Temporaire Évolution peut-elle répondre à vos besoins en assurance?

La Temporaire Évolution peut vous aider à combler les besoins en assurance-vie de votre famille.

Elle peut répondre du même coup aux besoins de tous les membres de votre famille, à un tarif abordable. À votre décès, vos bénéficiaires recevront une somme unique libre d'impôt qui pourra servir à :

- rembourser un prêt hypothécaire ou d'autres dettes;
- payer les études postsecondaires de vos enfants;
- remplacer votre revenu;
- créer un héritage pour vos êtres chers.

La Temporaire Évolution vous permet aussi d'acheter une Assurance temporaire d'enfant pour vos enfants de 18 ans ou moins au moment de faire la demande. En faisant ce choix, toute votre famille est couverte par un même contrat. Grâce à cette garantie, vous pouvez :

- acheter une assurance additionnelle pour un enfant lorsqu'il est âgé de 18 à 25 ans pour un montant allant jusqu'à 10 fois le montant de l'Assurance temporaire d'enfant;
- aider à garantir l'assurabilité future de l'enfant assuré.

La Temporaire Évolution peut vous aider à combler les besoins en assurance-vie de votre entreprise.

La protection de votre entreprise est l'une de vos plus grandes priorités. La Temporaire Évolution est une protection économique qui prévoit le versement d'un capital exempt d'impôt au décès, qui peut aider à :

- prémunir votre entreprise contre la perte d'un employé clé;
- rembourser des marges de crédit ou des prêts commerciaux;
- financer les conventions d'achat-vente.

La Temporaire Évolution vous permet d'assurer jusqu'à cinq partenaires d'affaires sous un même contrat. La garantie facultative Protection de l'entreprise vous permet de facilement augmenter votre couverture à mesure que la valeur de votre entreprise croît.



Formules offertes pour la Temporaire Évolution

La Temporaire Évolution vous permet de choisir une assurance sur une tête, une assurance sur deux têtes payable au premier décès ou l'option Multiassurance.

- L'assurance sur une tête couvre une seule personne.
- L'assurance sur deux têtes payable au premier décès couvre deux personnes et prévoit le versement d'un capital-décès à la suite du premier décès.
- L'option Multiassurance regroupe jusqu'à cinq assurances sur une tête ou quatre assurances sur une tête et une assurance sur deux têtes par contrat.

Vos primes (le montant que vous payez chaque mois/chaque année) seront renouvelées en fonction de la durée choisie.

Votre couverture sera automatiquement renouvelée sans que vous ayez à fournir de renseignements supplémentaires sur votre santé. Nous garantissons vos primes initiales et vos primes de renouvellement pour la durée du contrat.

La couverture prend fin à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de naissance de la personne assurée. Dans le cas des contrats sur deux têtes, la couverture prendra fin à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de la personne assurée la plus âgée.

Par exemple :

Si vous achetez une Temporaire Évolution 20 ans, vos primes resteront les mêmes pendant 20 ans. Au bout de cette période, elles seront renouvelées à un tarif plus élevé. Elles resteront ensuite les mêmes pour les 20 prochaines années et ainsi de suite jusqu'à ce que vous ayez 85 ans.





Que pouvez-vous faire avec une Temporaire Évolution?

Une couverture que vous pouvez conserver

Vous pouvez la transformer en assurance permanente

Vous avez la possibilité de transformer une partie ou la totalité de votre Temporaire Évolution en assurance permanente. Et nous ne vous poserons aucune question sur votre santé.

Quand?

La transformation peut se faire avant l'anniversaire du contrat le plus proche du 75^e anniversaire de la personne assurée. Dans le cas des contrats sur deux têtes, ils peuvent être transformés jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 75^e anniversaire de la personne assurée la plus âgée.

Vous pouvez prolonger la durée de votre couverture temporaire

Vous avez besoin d'une couverture plus longue? Prolongez-la d'au moins 10 ans par rapport à la durée initiale, jusqu'à un maximum de 40 ans.

Quand?

Vous pouvez le faire une seule fois au cours des 7 premières années du contrat, selon votre âge. Parlez-en à votre conseiller pour déterminer si cette option est envisageable pour vous.

Une couverture qui évolue avec vous

Entre 18 et 60 ans, vous pouvez demander une assurance-vie supplémentaire lors de certains changements importants dans votre vie. Vous pouvez le faire après la première année du contrat en répondant à un questionnaire sur l'état de santé simplifié.

- Vous pouvez augmenter votre couverture de 50 % par rapport au montant initial, jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$, selon la moindre des deux options.
- Votre conseiller pourra vous guider et demander l'augmentation pour vous. Il sera là à chacune des étapes.

Lorsque le propriétaire du contrat et la personne assurée ne sont pas la même personne, c'est la personne assurée qui doit vivre un changement important pour pouvoir obtenir une couverture supplémentaire.

Ces changements importants sont :

- Mariage ou union de fait
- Naissance ou adoption d'un enfant
- Hausse du prêt hypothécaire, qu'il s'agisse d'un nouveau prêt ou d'un refinancement
- Hausse de 20 % de votre revenu brut

Si votre demande est approuvée, votre prime augmentera pour tenir compte de la couverture supplémentaire.

Cette option n'est pas offerte :

- si votre contrat assure plus qu'une personne;
- si vous n'êtes pas résident du Canada;
- dans le cas des contrats pour enfant;
- si votre contrat est assorti d'une prime supplémentaire pour des raisons de santé ou de mode de vie (risque aggravé ou surprime);
- si vous sélectionnez une durée inférieure à 10 ans;
- s'il reste moins de 5 ans à la durée de votre contrat;
- si vous avez moins de 18 ans ou plus de 60 ans.

Le saviez-vous?

Lorsque vous augmentez votre couverture en raison d'un changement important dans votre vie, nous ajoutons une nouvelle tranche d'assurance à votre contrat. La durée de la nouvelle tranche d'assurance correspond à la durée restante de votre contrat. Au moment de renouveler votre contrat, chaque tranche d'assurance sera renouvelée en fonction de sa durée initiale.

Comment fonctionne-t-elle?

Exemple d'évolution de la couverture

	Année 0	Année 3	Année 5	Année 25
Étapes de la vie	Vous achetez une maison et souhaitez vous procurer une assurance-vie.	Votre famille accueille un nouveau bébé.	Vous achetez une plus grande maison et avez un plus gros prêt hypothécaire.	Il est temps de renouveler votre contrat et vous avez encore des dettes et des personnes à charge.
Ce que vous pouvez faire	Vous rencontrez votre conseiller pour évaluer vos besoins actuels.	<ol style="list-style-type: none">1. Vous discutez avec votre conseiller et vous décidez d'augmenter votre couverture de 250 000 \$.2. Votre conseiller vous aide à remplir un formulaire contenant quelques questions sur votre santé.	<ol style="list-style-type: none">1. Vous discutez avec votre conseiller et vous décidez d'augmenter votre couverture de 250 000 \$.2. Votre conseiller vous aide à remplir un formulaire contenant quelques questions sur votre santé.	Vous rencontrez votre conseiller pour discuter du renouvellement de votre contrat ou de la transformation d'une partie ou de la totalité de votre contrat en assurance permanente.
Solution	Vous achetez un contrat Temporaire Évolution 25 ans de 1 M\$.	Évolution de votre couverture : Une fois votre demande approuvée par la Sun Life, votre contrat augmente de 250 000 \$ pour les 22 années restantes du contrat. Le montant total de la nouvelle couverture s'élève à 1,25 M\$ et votre prime augmente.	Évolution de votre couverture : Une fois votre demande approuvée par la Sun Life, votre contrat augmente de 250 000 \$ pour les 20 années restantes du contrat. Le montant total de la nouvelle couverture s'élève à 1,5 M\$ et votre prime augmente.	Vous décidez de transformer 500 000 \$ en assurance-vie permanente. Vous pouvez choisir de renouveler le solde restant de 1 M\$ de l'assurance temporaire ou de résilier la couverture. Si vous renouvelez le montant restant, les tranches d'assurance supplémentaires seront renouvelées en fonction des différentes durées.

Si votre contrat a été renouvelé et que des tranches d'assurance supplémentaires ont été ajoutées, celles-ci seront renouvelées au bout de différentes durées. Par exemple, si votre durée initiale est de 25 ans et que vous avez ajouté une tranche d'assurance supplémentaire de 20 ans, au renouvellement, votre couverture initiale sera renouvelée pour une autre période de 25 ans et la tranche d'assurance supplémentaire le sera pour 20 ans.

Note : La couverture expirera pour toutes les tranches d'assurance lorsque vous aurez 85 ans.



À quel moment votre couverture commence-t-elle et quand prend-elle fin?

À quel moment votre Temporaire Évolution commence-t-elle?

Si vous payez votre contrat lorsque vous demandez l'assurance :

Vous pourriez bénéficier d'une protection temporaire immédiate, en vertu d'une note de couverture, pendant que nous traitons la demande. Dans cette note de couverture, nous indiquons :

- les dispositions, conditions et exclusions de cette assurance temporaire;
- quand et dans quelles circonstances la protection prendra fin.

Si vous ne payez pas au moment de demander l'assurance :

Vous ne bénéficiez pas de l'assurance en vertu d'une note de couverture. Dans ce cas, votre protection entrera en vigueur seulement quand toutes ces conditions auront été remplies :

- nous livrerons votre contrat;
- vous aurez versé le premier paiement;
- (au besoin) vous aurez fourni les preuves requises qui montrent que votre assurabilité n'a pas changé depuis que vous avez demandé l'assurance*.

* Si votre état de santé ou votre assurabilité change entre le moment où vous demandez l'assurance et celui où vous recevez votre contrat, il est possible que nous exigions des preuves d'assurabilité.

À quel moment votre Temporaire Évolution prend-elle fin?

Pourvu que les primes soient payées et que votre contrat se renouvelle automatiquement, la couverture est maintenue jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de naissance de la personne assurée.

Dans le cas des contrats sur deux têtes payables au premier décès, la couverture est maintenue jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 85^e anniversaire de la personne assurée la plus âgée.

Quelles sont vos options de paiement?

Vous pouvez payer vos primes annuellement, ou mensuellement par prélèvements bancaires.

Si vous payez mensuellement, les primes seront légèrement plus élevées. Pour calculer la prime mensuelle, multipliez la prime annuelle totale par 0,09. Par exemple, si la prime annuelle est de 400 \$, multipliez ce montant par 0,09 et vous obtiendrez un montant de 36 \$ par mois pour un total de 432 \$ par année.



Comment pouvez-vous personnaliser votre contrat?

Il existe plusieurs garanties facultatives

Assurance temporaire d'enfant – Commencez à planifier l'avenir financier de votre enfant en ajoutant une assurance temporaire à votre contrat. Vous pourrez la transformer en un autre contrat lorsque votre enfant aura entre 18 et 25 ans. Nous ne poserons aucune question sur sa santé.

Décès accidentel – Cette garantie prévoit le versement d'un capital supplémentaire si la personne assurée décède à la suite d'un accident.

Exonération en cas d'invalidité totale – Cette garantie procure une protection si une personne assurée devient totalement invalide et incapable de toucher un revenu. Nous paierons les primes de la Temporaire Évolution et celles des garanties facultatives ajoutées au contrat.

Exonération en cas d'invalidité du propriétaire – Cette garantie procure une protection si le propriétaire du contrat devient invalide et incapable de toucher un revenu. Nous paierons les primes de la Temporaire Évolution et celles des garanties facultatives ajoutées au contrat.

Garantie d'assurabilité – Cette garantie vous donne la possibilité d'acheter de l'assurance-vie sans avoir à répondre à des questions sur votre santé. Grâce à cette garantie, vous pouvez acheter de l'assurance tous les 3 ans ou après un changement important dans votre vie, comme un mariage ou la naissance d'un enfant.

Protection de l'entreprise – Cette garantie permet d'augmenter la couverture de votre entreprise à mesure que la valeur de celle-ci croît. Et nous ne vous poserons aucune question sur votre santé.



Garantie à valeur ajoutée sans frais supplémentaires

Prestation du vivant de la personne assurée

Cette offre peut être utile lorsque la personne assurée souffre d'une maladie terminale et que son espérance de vie est de moins de 24 mois. Cette garantie lui fournit un paiement unique équivalent à 50 % du montant de la couverture de base du contrat, à concurrence de 100 000 \$. Comme vous pouvez l'utiliser selon vos besoins, la prestation vous offre plus de sécurité. La Sun Life offre la prestation du vivant de la personne assurée pour des raisons humanitaires. Cette offre est soumise aux dispositions en vigueur au moment de la demande.

Cette prestation est offerte du vivant de la personne assurée pour tous les produits d'assurance-vie de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Elle ne fait pas partie de votre contrat. La compagnie peut, à sa discrétion, l'approuver dans certaines circonstances.



Pourquoi choisir la Sun Life?

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale. Au Canada, nous avons commencé à vendre de l'assurance-vie en 1871. Depuis, notre engagement à aider les gens à atteindre une sécurité financière durable grâce à des produits de pointe, à des conseils d'expert et à des solutions novatrices nous a permis de faire connaître la Sun Life, une marque en laquelle les gens ont confiance.

Des questions? Nous sommes là pour vous aider

Demandez à votre conseiller de vous parler de la Sun Life dès aujourd'hui!

Pour en savoir plus, visitez le site sunlife.ca.
Appelez au 1-877-SUN-LIFE (1-877-786-5433).

Nous travaillons pour vous aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.



La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur pour ces produits et est membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024.
820-5227-02-24